



Plan Mercredi

publié le 14/03/2019

Dispositif éducatif Plan Mercredi - 2018

Descriptif :

Présentation du dispositif Plan Mercredi

Depuis la rentrée 2018, le **Plan Mercredi** soutient le développement d'accueils de loisirs de qualité et vise à encourager et consolider les projets éducatifs portés par les collectivités.

Pour que tous les enfants puissent bénéficier le mercredi d'activités propices à leur épanouissement et à leur réussite, il est indispensable de penser ce temps éducatif en articulation avec les enseignements.

Le Plan mercredi est le cadre idéal d'un partenariat renouvelé entre les collectivités territoriales et les services de l'État pour répondre à des besoins éducatifs identifiés sur le territoire, en faisant appel à une nouvelle génération de **projets éducatifs territoriaux**.



[Présentation du dispositif Plan Mercredi](#) (PDF de 4.3 Mo)

PLAN MERCREDI : L'ESSENTIEL

Toutes les communes peuvent proposer le mercredi un accueil de loisirs à forte ambition éducative.



La **charte qualité Plan mercredi** organise l'accueil du mercredi autour de 4 axes :

- veiller à la **complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires** ;
- assurer l'**inclusion et l'accessibilité** de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap ;
- inscrire les activités périscolaires sur le **territoire** et en relation avec ses acteurs ;
- proposer des **activités riches et variées** en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.).

► **Construire un plan mercredi** ↗

Brochure Plan Mercredi - CAF (PDF de 3.1 Mo)

Caisse nationale des Allocations familiales.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.